

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Décision du 17 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Agen

NOR : JUSB1835409S

### Le premier président de la cour d'appel d'Agen,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel d'Agen en date du 6 décembre 2018,

**Décide :**

### Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Agen :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa SJ	ROCHEFORT Vincent	AKERKAR-BEAULIEU Magali

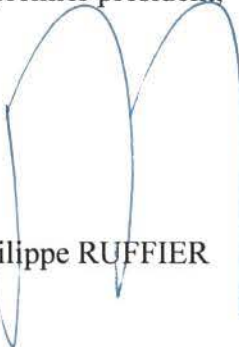
SDGF-FO	LOBET Anthony	PRADEL Elodie
CFDT INTERCO	HALAT Mathias	LAVAL Marie-France
CGT	SERRANO Julie	GARAFAN Mireille

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Agen, le 17 décembre 2018.

Le premier président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of two large, stylized, overlapping loops that resemble the letters 'M' and 'R'.

Philippe RUFFIER